

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**  
EN UN SEUL LOT et au plus offrant et dernier enchérisseur  
**D'UNE MAISON D'HABITATION**  
**AVEC TERRAIN ATTENANT**  
Sise à **ECHALLON (Ain), 74, rue du**  
**Verger, lieudit « Pré Bernard »**

**MISE À PRIX : 120 000** €uros (cent vingt mille euros)  
(outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

**ADJUDICATION LE MARDI 23 MAI 2023 à 14 HEURES**

Au TRIBUNAL JUDICIAIRE de BOURG EN BRESSE (01), Palais de Justice, 32, Avenue Alsace Lorraine, 01000 BOURG EN BRESSE, salle des criées.

Cette vente est poursuivie à la requête de la **BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE**, société coopérative de banque à forme anonyme et capital variable, dont le siège social est sis 14 boulevard de la Trémouille - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 542 820 352, ayant pour Avocat la SCP REFFAY & ASSOCIES, Avocats aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

**DÉSIGNATION DES BIENS À VENDRE**

**Sur la commune d'ECHALLON (Ain), lieudit « Pré Bernard », 74, rue du Verger, une maison d'habitation avec terrain attenant, cadastré section AC, n° 225, lieudit « 74, rue du verger » d'une contenance de 05 a 01 ca, et section AC, n° 227, (02 a 05 ca) et n° 229 (03 a 72 ca), lieudit « Pré Bernard », soit une contenance totale de 10 a 78 ca, et la MOITIE INDIVISE d'une parcelle de terrain à usage de passage cadastrée Section AC, n° 223, lieudit « Pré Bernard » (01 a 53 ca).**

La maison d'habitation, construite en 2011, d'une surface habitable Loi CARREZ de 147,99 m<sup>2</sup> selon certificat de superficie établi par BATIMEX le 26 septembre 2022, comprend :

- au rez-de-chaussée : un hall d'entrée, un séjour

avec cuisine ouverte aménagée (46,73 m<sup>2</sup>), un dégagement, une buanderie donnant accès à un garage d'une surface de 25,41 m<sup>2</sup> ; une chambre avec salle de bain privative (15,84 m<sup>2</sup>), toilettes, salle d'eau, deux autres chambres (13,05 m<sup>2</sup> - 10,93 m<sup>2</sup>) - à l'étage dont l'accès se fait par un escalier en colimaçon : un palier, une chambre située Nord-Ouest (10,62 m<sup>2</sup>), une chambre située Nord-Est (11,12 m<sup>2</sup>), une salle d'eau.

L'accès à la maison se fait par un chemin depuis la rue du Verger. Bien occupé par le saisi et sa fille.

**Visite des lieux sur place** le VENDREDI 28 AVRIL 2023 de 11 h à 12 h par la SELARL AHRES, commissaires de justice à BOURG EN BRESSE (Ain), 16, rue de la Grenouillère.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre de la CARPA RHONE ALPES, séquestre, de 10% du montant de la mise à prix. On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain. Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (RG N° : 22/00075) et sur le site internet de la SCP REFFAY & ASSOCIES : [www.reffay-avocats.com](http://www.reffay-avocats.com), rubrique vente aux enchères ainsi que sur les sites [info-encheres.com](http://info-encheres.com) et [avoventes.fr](http://avoventes.fr)